



27 JUIN 2024

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

RELEVÉ DE DECISIONS

Etaient Présents : MM. AUSSEUR, MULLER, LEMASSON, DONNADIEU, MONCLAR, LE BOUILLE, PAOUR (représentant également M. SERRES), M. SY, RUIZ, KROEMER, SALMON (représentant également M. BERGEAUD), GOBILLOT, KERISIT

Etaient Excusés : MM. MERLIOT, SERRES (représenté par M. PAOUR), DESBOTTES, BERGEAUD (représenté par M. SALMON), RAIMBAULT

La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence.

En application de l'article 18 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

15 membres sur 20 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Approbation des procès-verbaux des Comités Directeurs des 15 mai, 05 et 18 juin 2024

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les procès-verbaux des Comités Directeurs des 15 mai, 05 et 18 juin 2024.

2. Droits d'engagement saison sportive 2024/2025

Mathieu DESVALOIS, Directeur de Cabinet LNB, indique que les droits d'engagement prévus pour la saison 2024/2025 sont en hausse de 7 000 euros pour la Betclac ELITE et de 1 000 euros pour la PRO B. Cette hausse est la conséquence de ce qui a été voté par le Comité Directeur la saison précédente et prévoyant des hausses de droits d'engagement pour financer le plan de développement de l'arbitrage.

Les montants proposés pour la saison sportive 2024/2025 sont les suivants :

- 146 080 euros HT pour la Betclac ELITE ;
- 74 800 euros HT pour la PRO B.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'adopter les droits d'engagement susvisés pour la Betclac ELITE et la PRO B pour la saison sportive 2024/2025.

3. Engagement des clubs pour la saison sportive 2024/2025

Paul LAFONT, Directeur Financial Planning LNB, présente les propositions de la DNCCGCP pour l'engagement des clubs lors de la saison sportive 2024/2025.

a) En Betclac ELITE :

- AS MONACO BASKET
- BCM GRAVELINES DUNKERQUE
- CHOLET BASKET
- ELAN CHALON
- ESSM LE PORTEL
- JDA DIJON
- JL BOURG BASKET
- LDLC ASVEL
- LE MANS SARTHE BASKET
- LIMOGES CSP
- NANTERRE 92
- PARIS BASKETBALL
- SAINT QUENTIN BASKETBALL
- SIG STRASBOURG
- SLUC NANCY BASKET
- STADE ROCHELAIS BASKET : Sous réserve de validation par la DNCCGCP

b) PRO B :

- ADA BLOIS BASKET 41
- AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
- ALLIANCE SPORT ALSACE

- ANTIBES SHARKS
- ASC DENAIN VOLTAIRE BASKET
- BOULAZAC BASKET DORDOGNE
- CHAMPAGNE BASKET
- CHORALE ROANNE BASKET
- ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ
- FOS PROVENCE BASKET
- HYERES TOULON VAR BASKET
- JEANNE D'ARC VICHY
- NANTES BASKET HERMINE
- ORLEANS LOIRET BASKET
- POITIERS BASKET 86
- ROUEN METROPOLE BASKET
- SAINT CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER
- CAEN BASKET CALVADOS : Sous réserve de validation par la DNCCGCP
- LILLE METROPOLE BASKET CLUB : Refus d'engagement
- METROPOLITANS 92 : Refus d'engagement

Le Comité Directeur est informé que, conformément aux règlements de la LNB, les clubs de l'ALM EVREUX BASKET EURE et ETOILE ANGERS BASKET sont susceptibles d'être repêchés en PRO B pour faire face aux refus d'engagement et au renoncement d'utiliser les voies de recours possibles des clubs de LILLE METROPOLE BASKET et des METROPOLITANS 92. Ces deux clubs seront reçus, s'ils souhaitent être repêchés dans les championnats LNB, dans les prochaines semaines par le Conseil Supérieur de Gestion.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les engagements susvisés. Les clubs de STADE ROCHELAIS BASKET et CAEN BASKET CALVADOS devront toutefois obtenir l'aval de la DNCCGCP avant de voir leur engagement définitivement prononcé. Les décisions concernant l'engagement des équipes susceptibles d'être repêchées sera prise lors d'un prochain Comité Directeur.

4. Nouvelle formule du Championnat Espoirs PRO B

Philippe AUSSEUR, Président de la LNB, explique qu'en raison du report du vote sur la nouvelle formule globale des championnats espoirs et du passage à 20 équipes en PRO B, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à la formule des Championnats PRO B.

Il indique que cette nouvelle formule, si elle est validée par le Comité Directeur, devra être approuvée par l'Assemblée Générale qui sera consultée à distance.

Avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la LNB il est rappelé que les clubs de PRO B, pour des sujets touchant exclusivement à leurs championnats, disposent de deux voix et les clubs de Betclac ELITE d'une seule voix. La pondération est inversée.

Djilali MEZIANE, Directeur Compétitions LNB, présente la nouvelle formule envisagée pour la saison sportive 2024/2025.

Cette formule regrouperait les 20 équipes Espoirs PRO B et elle se déroulerait en trois phases :

- 1^{ère} phase : répartition en poules géographiques (4 poules de 5) ;
- 2^e phase : répartition en groupes de niveau à l'issue de la 1^{ère} phase (2 poules de 10) ;
- Play-Offs regroupant les 16 meilleures équipes de la phase 2 (les 10 équipes du groupe 1 + les 6 meilleures du groupe 2).

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la nouvelle formule du Championnat Espoirs PRO B et adopte à l'unanimité la résolution suivante qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale par consultation à distance : Approuvez-vous la nouvelle formule de compétition du Championnat Espoirs PRO B à compter de la saison sportive 2024/2025 ?

5. Modifications réglementaires

Etienne ROBERT, Directeur Legal LNB, présente de nouvelles modifications réglementaires au Comité Directeur. Il précise qu'elles font suite à des retours internes à la LNB et à des retours de la FFBB.

Il indique également que les modifications réglementaires de cette année seront envoyées aux clubs sous forme de synthèse.

Le Comité Directeur, après avoir pris connaissance de ces modifications, les approuve à l'unanimité.



Le Président
M. Phillippe AUSSEUR



Le secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON